

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et des ressources humaines</p> <p>Office du personnel de l'Etat</p> <p>Direction de l'évaluation et du système de rémunération</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.07.1975	Date de révision 01.06.2023	Date de mise en application 01.07.1975
1. Dénomination de la fonction Educateur.trice en santé bucco-dentaire OEJ		Code fonction 7.03.006	
2. But de la fonction Concevoir et réaliser des cours et des actions en santé bucco-dentaire dans le but de contribuer d'une part au développement des compétences en matière de santé bucco-dentaire des jeunes scolarisés dans le canton – en accord avec les priorités et objectifs fixés par la direction du service dentaire scolaire – et d'autre part à la formation destinée aux adultes en charge d'éducation, afin de développer leurs compétences en promotion de la santé dentaire et de prévention de ses atteintes.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment de/d' : <ul style="list-style-type: none"> - concevoir et dispenser des cours aux groupes d'enfants et de jeunes; - préparer et transporter le matériel didactique utilisé lors des cours et le matériel distribué aux élèves; - en accord avec les priorités fixées par la direction ou à sa demande, concevoir et donner des séances de formation ou d'information destinées aux parents, aux enseignants ou à d'autres professionnels sur des thèmes relatifs au domaine de la santé dentaire ou des comportements à risques; - participer à l'analyse des besoins; conduire des interventions et les évaluer; développer et réaliser des moyens pédagogiques (rédaction de feuillets, supports audio-visuels, expositions itinérantes etc.); - organiser et préparer en équipe des ateliers spécifiques à l'action en santé et en prévention; - informer et conseiller la direction sur les questions concernant le domaine d'activité; répondre aux demandes des professionnels dans les écoles et des parents; - assurer des activités administratives : répartir en équipe les établissements scolaires; organiser et planifier les interventions dans les établissements; prendre des notes et rédiger des procès-verbaux, etc.; - gérer le stock en équipe : inventaire, commandes et réception de matériel, etc. 			
4. Exigences de la fonction Diplôme ES d'hygiéniste dentaire.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	G	B	F	Cl. max. 13
Points	34	9	36	8	32	Total 119